

DECRET N° 82-295 du 2 Septembre 1982

chargeant le Camarade Gratien Tonakpon
CAPO CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation
et de la Culture Populaire, de l'intérim
du Camarade Girigissou GADO, Ministre des
Travaux Publics, de la Construction et de
l'Habitat pour compter du 1er Septembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-226 du 3 Juillet 1982 chargeant le Camarade ADJO Boko
Ignace, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolution-
naire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 5
Juillet 1982,

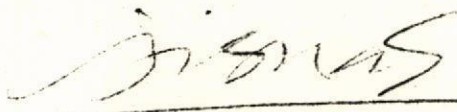
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 1er Septembre 1982, le Camarade Gratien
Tonakpon CAPO CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire
est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction
et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Septembre 1982

pour le Président de la République, Chef de
l'Etat, Président du Conseil Exécutif National,
le Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim.


ADJO Boko Ignace

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SGG 4 SPD 2 MACP-MTPCH 6 autres
Ministères 18 PPC 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-